



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 01 – 2017M**

**RESTREINDRE L'UTILISATION DES PRODUITS DE SCELLEMENT AU**  
**GOUDRON DE HOUILLE DANS LE BASSIN DES GRANDS LACS ET DU**  
**SAINT-LAURENT**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent sont la source d'eau potable pour plus de 48 millions de Canadiens et d'Américains et que le système d'eau douce, incluant ses rivières, ruisseaux et affluents forment la base d'écosystèmes et de pêcheries d'importance qui dépendent de la bonne qualité de l'eau;

**ET ATTENDU QUE** les eaux s'écoulant sur les surfaces perméables sont un vecteur connu pour les polluants entrant dans nos cours d'eau, particulièrement lors de précipitations importantes;

**ET ATTENDU QUE** les surfaces pavées de béton ou d'asphalte comme les entrées, les stationnements et les parcs pour enfants sont très communs dans les municipalités et que ces derniers peuvent être recouverts d'une couche produit de scellement pour des raisons esthétiques ou pour augmenter la durée de vie de la surface contenant un goudron de houille raffiné, connu sous le nom de scellant au goudron de houille;

**ET ATTENDU QUE** ce scellant au goudron est fabriqué à partir de brai de goudron de houille, un sous-produit du calaminage du charbon et que le brai est un produit cancérigène de type 1 qui contient des hydrocarbures polycycliques aromatiques (HPA), des composés organiques persistants dont plusieurs sont reconnus cancérigènes pour les humains;

**ET ATTENDU QUE** les produits au goudron contiennent des concentrations de HPA environ 1000 fois plus élevées que celles dans les produits à base d'asphalte (Mahler et al, Coal-tar Based Pavement Sealcoats and PAHs: Implications for the Environment, Human Health, and Stormwater Management;

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3308201/>);

**ET ATTENDU QU'AU** cours de leur durée de vie, les produits de scellement au goudron sont érodés et que de petites particules se détachent de la surface et aboutissent dans l'air et que ces particules peuvent être transportées dans un domicile ou qu'elles puissent se diriger dans les égouts pluviaux;



**ET ATTENDU QUE** des concentrations très élevées de HPA dans les cours d'eau urbains ont été détectées par des études de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA), du US Geological Survey, des Villes de Milwaukee et d'Austin, du Comté de DuPage et autres;

**ET ATTENDU QUE** l'EPA a pris des actions initiales dans le but de régler le problème des produits de scellement au goudron suite au règlement hors-cours d'une poursuite lancée par une coalition d'organismes environnementaux en s'engageant à proposer en 2019 que les installations industrielles qui utilisent les produits à base de goudron perdent leur éligibilité aux permis de rejet d'effluents

(source :[http://waterkeeper.org/app/uploads/2016/08/Waterkeeper\\_Alliance\\_Settlement\\_Agreement\\_08162016-EPA-MSGP.pdf](http://waterkeeper.org/app/uploads/2016/08/Waterkeeper_Alliance_Settlement_Agreement_08162016-EPA-MSGP.pdf))

**ET ATTENDU QU'**Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada, selon les articles 68 et 74 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, ont entrepris une évaluation des goudrons de houille et de leurs distillats et déterminé, de façon préliminaire, qu'ils représentent un risque pour la santé humaine et l'environnement et que si l'évaluation finale le recommande, le gouvernement du Canada proposera davantage d'actions au sujet de ces produits;

**ET ATTENDU QUE** basé sur les hauts niveaux de HPA dans les cours d'eau urbains venant majoritairement des surfaces pavées avec des produits au goudron de houille et sur les inquiétudes sur la santé humaine et sur les risques potentiels des HPA, plusieurs municipalités américaines ont décidé de passer à l'action et d'interdire l'utilisation des produits de scellement à base de goudron de houille, y compris la Ville de Milwaukee, la Ville de Highland Park, l'État de Washington et le Minnesota et que des lois similaires sont déjà à l'étude dans de nombreuses villes, villages et États.;

**ET ATTENDU QUE** des alternatives aux produits à base de goudron sont disponibles pour les municipalités et les résidents existent et offrent un rendement similaire à un coût similaire.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage l'EPA, Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada à continuer leurs évaluations des produits de scellement au goudron de houille et à prendre les actions nécessaires au niveau fédéral afin d'assurer la protection de la santé humaine et la protection de nos cours d'eau de polluants dangereux;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance exhorte l'Ontario, le Québec, l'Illinois, l'Indiana, le Michigan, New York, l'Ohio, la Pennsylvanie et le Wisconsin



d'explorer des actions qui peuvent être prises par leur gouvernement respectif afin de protéger la santé humaine et l'environnement des produits de scellement au goudron de houille;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance encourage ses villes à considérer adopter un règlement local ou une interdiction de l'utilisation des produits de scellement au goudron de houille dans leurs municipalités respectives;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** l'Alliance formera un groupe de travail afin d'appuyer ses membres alors qu'ils s'intéressent à l'enjeu des produits de scellement au goudron de houille et aux actions qu'ils peuvent entreprendre pour enrayer cette source de pollution et informer leurs citoyens sur leurs risques potentiels.

Résolution signée ce 14<sup>e</sup> jour de juin 2017

Denis Coderre, Président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Montréal



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 02 – 2017M**

**OLÉODUCS EN FIN DE VIE UTILE ET LIGNE 5**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent représentent le plus grand écosystème d'eau douce dans le monde, fournissant de l'eau potable à plus de 48 millions de personnes, écosystème qui contribue de façon importante à la prospérité économique du Canada et des États-Unis;

**ET ATTENDU QUE** le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent est un écosystème complexe et fragile, qui englobe un large éventail de l'habitat et des activités humaines et naturelles;

**ET ATTENDU QUE** le pétrole brut et ses produits dérivés sont une composante clé des sources d'énergie utilisées dans la région du Saint-Laurent et des Grands Lacs et dans toute l'Amérique du Nord;

**ET ATTENDU QUE** le pétrole brut doit être transporté des régions où il est extrait, dans l'Ouest de l'Amérique du Nord vers des sites industriels du Midwest, du Nord-Est et du Sud-Est du continent pour être raffiné, transformé et distribué sur les marchés;

**ET ATTENDU QUE** les oléoducs sont un moyen plus sécuritaire et plus économique de transporter le pétrole, l'essence et autres produits pétroliers que le transport ferroviaire, le transport routier ou le transport maritime;

**ET ATTENDU QUE** plus de 50% des oléoducs et des gazoducs en territoire américain ont plus de 50 ans et ont été construits avant l'avènement des normes actuelles de construction et de sécurité, selon le Quadriennial Energy Review du Département américain de l'énergie;

**ET ATTENDU QUE** l'oléoduc Enbridge Energy Line 5 est formé de deux oléoducs jumeaux âgés de 64 ans qui transportent 23 millions de gallons de pétrole brut léger et de gaz naturel liquéfié chaque jour sous le Déroit de Mackinac;

**ET ATTENDU QUE** les courants en vigueur dans le Déroit de Mackinac, à leur plus haut niveau, sont 10 fois plus puissants que le courant présent aux chutes du Niagara et que



selon une étude de 2014 de l'Université du Michigan, le Détroit est le pire endroit possible pour un déversement de pétrole dans les Grands Lacs;

**ET ATTENDU QU'EN** vertu du permis d'opération de l'État du Michigan obtenu par Enbridge en 1953 pour opérer la ligne 5 sous le Détroit, les parois des tuyaux ne peuvent être sous 2,06cm d'épaisseur, mais que certaines portions des tuyaux sont jusqu'à 41% plus minces en raison de défauts de fabrication des tuyaux lors de la construction;

**ET ATTENDU QUE** le permis requiert des ancrages de support à chaque intervalle de 75pi (23m) mais que des inspections ont trouvé des portions sans ancrages beaucoup plus longues à répétition, ce qui cause un stress sur l'oléoduc et les soudures à long terme;

**ET ATTENDU QUE** la ligne 5 est un exemple du danger posé par les oléoducs vieillissants, le manque de transparence sur les travaux d'entretien, le manque d'imputabilité face à la sécurité et la préparation aux urgences dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui peuvent causer de sérieux dommages à nos ressources d'eau douce, à la sécurité et le bien-être du public;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux opérateurs d'oléoducs dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent de maintenir la transparence et l'imputabilité dans leurs opérations, ainsi que des protocoles de sécurité, d'entretien et de préparation aux urgences robustes conformes aux normes fédérales et provinciales;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance encourage les opérateurs d'oléoducs du bassin à assurer l'intégrité structurelle de leurs infrastructures afin de protéger la santé et la sécurité des Grands Lacs, du fleuve Saint-Laurent et des résidents de la région;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** suite au dévoilement du rapport indépendant du Michigan Pipeline Safety Advisory Board au sujet de la ligne 5, l'Alliance encourage Enbridge à s'engager à répondre aux recommandations du rapport d'ici l'assemblée générale 2018 de l'Alliance, sinon l'Alliance considérera demander la fermeture de la ligne 5;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QU'UNE** copie de cette résolution soit envoyée au gouverneur du Michigan, au procureur général du Michigan, au Michigan Pipeline Safety Advisory Board, au US Department of Transportation Pipeline and Hazardous Materials Administration et à l'Office national de l'énergie du Canada.



Résolution signée ce 14<sup>e</sup> jour de juin 2017

Denis Coderre, Président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Montréal



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 03 – 2017M**

**FINANCEMENT FÉDÉRAL DE LA RESTAURATION DES GRANDS LACS ET**  
**DU SAINT-LAURENT**

**ATTENDU QUE** le bassin des Grands Lacs et du Fleuve Saint-Laurent (le bassin) représente environ 20% de l'eau douce de surface au monde et 84% de l'eau douce de surface en Amérique du Nord;

**ET ATTENDU QUE** 48 millions de personnes au Canada et aux États-Unis dépendent de l'eau douce des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour leur approvisionnement en eau potable;

**ET ATTENDU QUE** le bassin est à la base d'une économie régionale de 5 800 milliards de dollars américains annuellement et que si le bassin était un pays, son économie se classerait 3<sup>e</sup> au monde;

**ET ATTENDU QUE** les eaux sont contaminées des deux côtés de la frontière en raison des sources de pollution industrielle, agricole et municipale;

**ET ATTENDU QUE** les États-Unis et le Canada sont reliés par le *Traité relatif aux eaux limitrophes* depuis 1909 et l'*Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs* de 1972 et révisé en 1978, 1987 et 2012 afin de s'attaquer au problème dans les Grands Lacs, les protéger et les conserver;

**ET ATTENDU QUE** des progrès importants ont été faits depuis presque 50 ans pour la restauration et la protection du bassin, incluant le retrait de 7 secteurs de la liste des secteurs préoccupants, les endroits les plus pollués et toxiques datant du passé industriel de la région;

**ET ATTENDU QUE** ce progrès est le résultat d'importants investissements publics et privés au cours des années;

**ET ATTENDU QUE** les gouvernements locaux au Canada et aux États-Unis investissent plus de 15 milliards de dollars américains annuellement pour des efforts de protection et de restauration, selon une étude de 2008;



**ET ATTENDU QU'**une des plus importantes sources d'investissement public aux États-Unis pour les Grands Lacs a été l'Initiative de restauration des Grands Lacs qui a alloué plus de 2 milliards de dollars à des travaux au cours des sept dernières années;

**ET ATTENDU QUE** le président des États-Unis a proposé d'éliminer tout le financement de l'Initiative de restauration des Grands Lacs pour 2017-2018;

**ET ATTENDU QUE** les programmes d'investissements fédéraux comme l'Initiative de restauration des Grands Lacs aux États-Unis sont essentiels pour générer des investissements locaux, des investissements des États et des investissements privés;

**ET ATTENDU QUE** malgré que le gouvernement Trump ait justifié éliminer l'Initiative de restauration des Grands Lacs en déclarant que les lacs sont une responsabilité des États et des municipalités, l'Alliance maintient que la protection et la restauration de cette ressource internationale d'eau douce est de juridiction fédérale et que les gouvernements du Canada et des États-Unis ont des responsabilités majeures en fonction des traités internationaux qui gouvernent la gestion de la ressource;

**ET ATTENDU QUE** le Canada a consenti d'importants investissements dans ses infrastructures d'eau et à l'assainissement des secteurs préoccupants mais que le niveau d'investissement n'atteint pas l'envergure des défis et l'importance de la ressource;

**ET ATTENDU QUE** le budget fédéral canadien pour 2017-2018 prévoit 70,5M\$ sur 5 ans pour protéger les ressources d'eau douce, incluant les Grands Lacs, et 43,8M\$ sur 5 ans pour poursuivre la lutte aux espèces envahissantes dans toutes les étendues d'eau y compris les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent, mais qu'il n'existe toujours pas de poste budgétaire dédié à la protection et la restauration des Grands Lacs et du Saint-Laurent à la magnitude nécessaire;

**ET ATTENDU QUE** ces budgets ne répondent pas adéquatement à l'urgence des besoins du bassin et qu'ils pourraient ralentir ou arrêter les efforts de restauration et de protection ainsi que la reprise économique de la région; et

**ET ATTENDU QUE** l'élimination de l'Initiative de restauration des Grands Lacs aux États-Unis mettrait fin de façon abrupte à des efforts de protection et de restauration, à l'assainissement des secteurs préoccupants, à la prévention du transfert des carpes asiatiques, au contrôle de la pollution des effluents qui causent des efflorescences algales, et plusieurs autres;





**ET ATTENDU QUE** l'élimination de l'Initiative de restauration des Grands Lacs du budget fédéral américain menace non seulement la source d'eau potable de 48 millions d'américains et de canadiens, mais aussi une industrie des pêcheries évaluée à 7G\$ par année, le transport de marchandises importantes pour les industries et l'agriculture, des habitats de qualité pour la flore et la faune et plusieurs autres éléments qui dépendent de l'eau saine et navigable;

**ET ATTENDU QUE** l'élimination de l'Initiative de restauration des Grands Lacs du budget fédéral américain et le manque de financement dédié aux Grands Lacs dans le budget canadien signifient un retrait de la responsabilité des gouvernements fédéraux dans la protection de l'eau que nous buvons, des poissons dont nous nous nourrissons et des plages et des eaux dans lesquelles nous travaillons et nous nous divertissons;

**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent applaudit les appuis démocrates et républicains alloués aux Grands Lacs grâce au Groupe de travail sur les Grands Lacs du Congrès américain.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent exhorte le Congrès des États-Unis octroie le montant complet de 300 millions de dollars américains, autorisé pour l'Initiative de restauration des Grands Lacs dans le budget 2017-2018; et

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** le gouvernement fédéral canadien travaille en collaboration avec les provinces, les gouvernements locaux, les Premières Nations, les Métis et les autres intervenants pour développer une vision commune pour l'écosystème et l'économie du système Grands Lacs-Saint-Laurent et une stratégie d'investissement pour appuyer cette vision commune qui comprendrait une augmentation des investissements dans les infrastructures et une meilleure coordination de tous les paliers de gouvernement;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que les gouvernements locaux doivent continuer les investissements qu'ils font déjà afin de protéger et restaurer la ressource aux niveaux qu'ils l'ont fait dans le passé;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que les gouvernements des provinces et des États reconnaissent l'importance de la ressource dans leurs budgets;

**IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** des copies de cette résolution soient acheminées au Président des États-Unis, au Premier ministre du Canada, aux huit Gouverneurs des États des Grands Lacs, aux premiers ministres du Québec et de l'Ontario, à la ministre canadienne de l'environnement et du changement climatique et à l'administrateur de l'Agence de la protection de l'environnement.



Résolution signée ce 14<sup>e</sup> jour de juin 2017

Denis Coderre, Président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Montréal



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 04 – 2017M**

**INDUSTRIE MARITIME**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent sont l'une des plus grandes sources d'eau douce de surface au monde et que plus de 48 millions de Canadiens et d'Américain en dépendent pour leur eau potable;

**ET ATTENDU QUE** si les huit États et les deux provinces qui forment le bassin versant étaient un pays, son économie se classerait 3<sup>e</sup> au monde; et

**ET ATTENDU QU'**un facteur important dans la création et le maintien des activités économiques est le transport maritime;

**ET ATTENDU QUE** la Voie maritime du Saint-Laurent est une importante partie du système de navigation commerciale;

**ET ATTENDU QUE** plusieurs écluses qui sont des points névralgiques du système ont été construites il y a plus de 50 ans et qu'elles nécessitent un investissement majeur;

**ET ATTENDU QUE** les écluses de Sault Ste. Marie ont particulièrement besoin d'attention;

**ET ATTENDU QUE** plusieurs ports sur les rives des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont grand besoin d'entretien, de dragage et de réparations;

**ET ATTENDU QUE** malgré que le transport maritime ait apporté plusieurs bénéfices économiques à la région, il a aussi permis l'introduction de plusieurs espèces envahissantes qui ont sévèrement chamboulé les écosystèmes et causé d'importants dommages environnementaux et économiques;

**ET ATTENDU QU'**il existe des restrictions au Canada et aux États-Unis afin de limiter l'introduction d'espèces envahissantes dans les cours d'eau.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuie le financement américain nécessaire à la construction d'une nouvelle écluse à Sault Ste. Marie (Michigan);



**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuie l'utilisation exclusive du Harbor Maintenance Trust Fund pour financer les projets conformes aux raisons pour lesquelles il a été créé;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les compagnies de navigation commerciale qui opèrent dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent prennent toutes les actions nécessaires afin de répondre aux normes visant à garder les espèces envahissantes hors des cours d'eau;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** tout dragage de ports et de chenaux soit fait de la manière la plus respectueuse de l'environnement;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent soutient la Stratégie maritime Grands Lacs Saint-Laurent et encourage fortement les États et les provinces à inclure les gouvernements locaux comme partenaires complets dans l'implantation de la stratégie;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent soutient la Stratégie maritime pour le Saint-Laurent du gouvernement québécois et encourage fortement la province à inclure les gouvernements locaux comme partenaires complets dans l'implantation de la stratégie.

Résolution signée ce 14<sup>e</sup> jour de juin 2017

Denis Coderre, Président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Montréal



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 05 – 2017M**

**APPUI À LA DÉSIGNATION DU SANCTUAIRE NATIONAL MARIN**  
**WISCONSIN-LAC MICHIGAN**

**Résolution présentée par les Villes de Manitowoc, Port Washington et Sheboygan**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs du Wisconsin contiennent certaines des plus importantes ressources naturelles, culturelles et récréatives des États-Unis;

**ET ATTENDU QU'EN** 2014, le Gouverneur du Wisconsin, Scott Walker, a présenté avec succès une candidature à la désignation de Sanctuaire national marin à la National Oceanic and Atmospheric Administration au nom de l'État du Wisconsin et des communautés côtières du sanctuaire proposé;

**ET ATTENDU QU'EN** janvier 2017, sur les bases de la candidature à la désignation de sanctuaire, NOAA a proposé la désignation du Sanctuaire marin national Wisconsin-Lac Michigan, d'une superficie de 1 075 mi<sup>2</sup> (2 800 km<sup>2</sup>), qui protégerait 37 épaves historiques et leurs sites sous-marins, 18 d'entre eux faisait partie du National Register of Historic Places, et selon des recherches archéologiques, jusqu'à 80 autres épaves pourraient y être découvertes;

**ET ATTENDU QUE** l'État du Wisconsin et les communautés locales ont investi dans la documentation, la conservation et la célébration du riche héritage maritime de l'État;

**ET ATTENDU QUE** le système de sanctuaires marins de NOAA a été établi en 1972 et qu'il sert aujourd'hui à gérer 13 sanctuaires marins nationaux et deux monuments nationaux qui incluent plus de 600 000 mi<sup>2</sup> (1,5M km<sup>2</sup>) d'océans et d'eaux des Grands Lacs;

**ET ATTENDU QUE** les sanctuaires marins nationaux attirent le tourisme régional, national et international, qu'ils ont des effets sur l'économie locale et régionale et qu'ils font l'objet de couverture médiatique dans des magazines, journaux, livres et films;

**ET ATTENDU QUE** les sanctuaires marins nationaux supportent une variété de programmes éducatifs visant à partager l'histoire des épaves des Grands Lacs avec le public et à promouvoir la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques;



**ET ATTENDU QUE** les sanctuaires marins nationaux protègent des ressources d'importance nationale, telles que les épaves des Grands Lacs du Wisconsin et qu'elle appuient la recherche visant à mieux comprendre, protéger et augmenter l'appréciation et l'accès aux épaves bien conservées;

**ET ATTENDU QUE** le Sanctuaire marin national Wisconsin-Lac Michigan utiliserait les investissements de l'État et des Villes du lac Michigan comme levier pour l'industrie du tourisme, élément clé du développement économique de l'État et de la région;

**ET ATTENDU QUE** les ressources et infrastructures locales peuvent être utilisées en partenariat avec NOAA pour compléter et augmenter la valeur ajoutée du sanctuaire marin au Wisconsin.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuie la désignation du Sanctuaire marin national du Lac Michigan au nom de l'État du Wisconsin, les Villes de Two Rivers, Manitowoc, Sheboygan, Port Washington et Mequon et les Comtés de Manitowoc, Sheboygan et Ozaukee présentement en considération par la National Oceanic and Atmospheric Administration.

Résolution signée ce 14<sup>e</sup> jour de juin 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Denis Coderre', is written over a solid horizontal line.

Denis Coderre, Président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Montréal



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 06 – 2017M**

**ACTIONS AU SUJET DE LA POLLUTION CAUSÉE PAR LES PRODUITS**  
**PHARMACEUTIQUES ET D’HYGIÈNE PERSONNELLE**

**Résolution présentée par la Ville de Mississauga**

**ATTENDU QUE** les produits pharmaceutiques et d’hygiène personnelle (PPHP) incluant les médicaments prescrits, les médicaments sans ordonnance, les médicaments vétérinaires, les suppléments nutritionnels, les vitamines, les produits cosmétiques, les lotions et écrans solaires, les parfums, les insectifuges et les produits chimiques communs présents dans les produits de nettoyage ont un impact négatif direct sur l’écosystème aquatique des Grands Lacs et du Saint-Laurent, l’eau potable et la qualité de l’eau;

**ET ATTENDU QUE LES PPHP** peuvent affecter le développement, le métabolisme, la reproduction et le comportement des organismes aquatiques;

**ET ATTENDU QUE** plus de 48 millions de Canadiens et d’Américains dépendent des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour leur eau potable;

**ET ATTENDU QUE** “les effluents traités des États-Unis contiennent des quantités détectables de surfactants, antibiotiques et autres types de produits chimiques antimicrobiens contenu dans les PPHP qui sont relâchés dans les écosystèmes de ruisseaux » (Wilson et al. 2003);

**ET ATTENDU QUE** les PPHP ne font pas l’objet de normes dans l’eau potable en Ontario et au Québec et que l’Agence de protection de l’environnement des États-Unis n’a pas de critères de qualité de l’eau pour la majorité de ces produits chimiques;

**ET ATTENDU QUE** la capacité de retirer les PPHP des effluents dépend de chaque produit;

**ET ATTENDU QU’il** n’existe pas de certitude sur la nature des traitements les plus efficaces et sur la destruction ou la transformation des produits dégradables (Ministère de l’environnement 2007)



**ET ATTENDU QUE** les contaminants émergents, qui incluent les PPHP, ont été identifiés comme une « inquiétude clé pour la santé publique dans le Plan de protection du Lac Simcoe » (Metcalf 2014);

**ET ATTENDU QU'**Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada ont tenu des ateliers visant à identifier les besoins en gestion de risque et en recherche sur les PPHP en mettant l'accent sur le risque à la santé humaine sans porter beaucoup d'attention aux organismes aquatiques (Kleywegt et al. 2007);

**ET ATTENDU QUE** les composés perturbant la fonction endocrine, un type de PPHP, causent la féminisation des poissons mâles dans les émissaires des usines de traitement des eaux usées;

**ET ATTENDU QUE** la mise à jour de l'usine de traitement des eaux usées de Kitchener, en Ontario, a réduit la féminisation des poissons mâles à moins de 10% suite à la mise à jour, comparativement à 70% à 100% auparavant (Hicks et al. 2017);

**ET ATTENDU QUE** selon la recherche dans le lac Michigan, les PPHP peuvent être trouvés jusqu'à 3,2km des émissaires d'effluents traités, ce qui est un problème puisque plusieurs usines sont situées à moins de 2km des berges;

**ET ATTENDU QUE** Blair et al (2013) suggèrent que le « risque environnemental des PPHP dans les systèmes lacustres de grande surface, tels que les Grands Lacs, est remis en question en raison de la dilution, les concentrations découvertes par cette recherche et leur quotient de risque indiquent une menace importante pour la santé des Grands Lacs, particulièrement pour les organismes lacustres ».

**ET ATTENDU QUE** les travaux continuent, malgré que le progrès soit lent, pour assurer que les moyens adéquats et sécuritaires d'éliminer les produits pharmaceutiques sont disponibles pour les consommateurs, particulièrement aux États-Unis;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU** que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage la recherche pour identifier les PPHP préoccupants et les méthodes utilisées pour déterminer les concentrations de polluants avant que les effluents se déversent dans le cours d'eau tributaire.

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance encourage que davantage de recherche soit entreprise sur la niveau et la fréquence des PPHP et des composés perturbant la fonction endocrine et les effets écologiques des mélanges de PPHP dans les environnements terrestres et aquatiques complexes;





**ET ATTENDU QUE** l'Alliance réitère l'appel du Ministère de l'environnement de l'Ontario pour davantage de travaux afin de comprendre l'efficacité des méthodes de traitement dans la réduction des composés, leurs métabolites et les produits dégradés (Ministère de l'environnement, 2007);

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance demande que des recherches soient entreprises sur les effets à long terme des PPHP sur les population d'espèces aquatiques, avec une emphase sur les systèmes de grands lacs et leurs effets sur les écosystèmes terrestres;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que l'Alliance demande que des recherches soient entreprises pour trouver des méthodes efficaces de retirer les PPHP des eaux usées;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** qu'il est recommandé que les gouvernements fédéraux, des États et des provinces se dirigent vers la législation des PPHP dans les effluents d'eaux usées traitées et que le financement nécessaire soit accordé et que les usines de traitement des eaux usées soient mises à jour grâce à des fonds dédiés des gouvernements fédéraux, des États et des provinces afin de combattre les PPHP intentionnellement déversés dans les cours d'eau ainsi que les PPHP secrétés par les humains;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance encourage l'élimination adéquate et sécuritaire des PPHP inutilisés et demande aux manufacturiers de médicaments et de produits d'hygiène personnelle d'être responsables et de donner aux consommateurs des options d'élimination;

**ET IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE** les gouvernements du Canada et des États-Unis consacrent les ressources nécessaires, y compris les ressources financières, pour enrayer la menace des PPHP dans nos systèmes d'eau potable et d'eaux usées;

Résolution signée ce 14<sup>e</sup> jour de juin 2017

Denis Coderre, Président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Montréal



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 07M**

**GESTION PUBLIQUE DE L'EAU**  
**Résolution présentée par la Ville de Montréal**

**ATTENDU QU'EN 2010**, l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit fondamental;

**ET ATTENDU QUE** les services d'eau sont essentiels aux développements social et économique;

**ET ATTENDU QUE** l'accès à des services d'eau est un droit essentiel lié à la sécurité des personnes et de leurs biens, tant pour la santé publique que la sécurité incendie;

**ET ATTENDU QUE** l'eau est généralement perçue comme un bien collectif, vital pour la vie et la dignité humaines;

**ET ATTENDU QUE** l'eau n'est pas une marchandise courante comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger et valoriser;

**ET ATTENDU QU'on** observe une nette tendance à une reprise en main publique de services d'eau là où ceux-ci étaient auparavant privatisés;

**ET ATTENDU QUE** les villes des grands lacs et du Saint-Laurent font d'importants efforts pour créer une culture de l'eau et la mettre en valeur et qu'elles ont la responsabilité morale de s'assurer de la disponibilité à long terme de la ressource eau;

**ET ATTENDU QUE** la fourniture des services d'eau relève en premier lieu de la responsabilité des autorités publiques locales, qui sont les plus proches des citoyens et de leurs préoccupations;

**ET ATTENDU QUE** les villes font des investissements importants afin de maintenir et renouveler leurs infrastructures de l'eau dans une perspective d'un développement urbain durable;



**ET ATTENDU QU'**une gouvernance publique des services d'eau est un moyen privilégié d'assurer une planification à long terme et une gestion transparente et directe d'infrastructures essentielles.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU** que les municipalités s'engagent à offrir une gestion publique de l'eau performante et perçue comme telle;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU** d'encourager les municipalités à mettre en valeur la gestion publique des services d'eau dans sa capacité à gérer et livrer des services d'eau efficaces et abordables afin de répondre à l'ensemble des besoins de la collectivité.

Résolution signée ce 14<sup>e</sup> jour de juin 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Coderre', written over a horizontal line.

Denis Coderre, Président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Montréal



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 08 – 2017M**

**DÉSIGNATION DU SYSTÈME GRANDS LACS – SAINT-LAURENT COMME**  
**RÉSERVE DE BIOSPHERE UNESCO**

**Résolution présentée par la Ville de Mississauga, la Ville de Niagara Falls (New York), la Ville de Montréal, la Ville de Racine et la Communauté métropolitaine de Québec**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs, le Saint-Laurent et le bassin versant des Grands Lacs et du Saint-Laurent constituent la plus grande biosphère d'eau douce au monde;

**ET ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent ont été essentiels pour supporter l'occupation humaine du bassin versant des Grands Lacs et du Saint-Laurent depuis plus de 10 000 ans;

**ET ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent forment l'habitat de milliers d'espèces terrestres et aquatiques essentielles à l'existence humaine dans le bassin versant des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QU'IL** y a des efforts en cours pour gérer de façon durable les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent, en reconnaissant le passé et le présent industriel de la région, les utilisations actuelles du système et son importance écologique et environnementale;

**ET ATTENDU QUE** malgré ces efforts, les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent font face à des menaces constantes et imminentes des espèces envahissantes et de la dégradation de l'environnement;

**ET ATTENDU QUE** le niveau d'investissement et d'engagement des gouvernements des États-Unis et du Canada ne correspond pas à l'importance du système ni au besoin de le protéger et de le restaurer;

**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (l'Alliance) a pour mission de faire progresser la protection et la restauration des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent pour les générations futures.



**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance encourage le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis à chercher à obtenir la désignation à la réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO pour les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent et le bassin versant des Grands Lacs et du Saint-Laurent, le plus grand écosystème d'eau douce au monde;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance travaillera conjointement avec les huit États des Grands Lacs, les provinces du Québec et de l'Ontario, les gouvernements fédéraux, les gouvernements des Premières Nations et les membres de la communauté des Grands Lacs et du Saint-Laurent afin d'accélérer le processus de désignation à la réserve mondiale de biosphère UNESCO;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QU'UNE** copie de cette résolution accompagnée de documents d'information soit livrée aux gouvernements du Canada et des États-Unis, aux huit gouverneurs des Grands Lacs, aux premiers ministres du Québec et de l'Ontario, à l'Association canadienne de réserve de la biosphère et à la US Biosphere Association.

Résolution signée ce 14<sup>e</sup> jour de juin 2017

Denis Coderre, Président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Montréal